RAPPORT N° 02/8-05 au Conseil Municipal

OBJET

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE 1/2002

La Décision Modificative au Budget Annexe Assainissement 2002 s'élève en mouvements budgétaires en dépenses et en recettes :

- à 0 € de crédits nouveaux en Section d'Investissement.

Les crédits budgétaires sur le Cmpte 1643 - Emprunts tiennent compte des échéances de prêts du mois de décembre. Ils proviennent d'un virement de crédits du Chapitre 23 - Travaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 02/8-05 du Conseil Municipal en séance du mercredi 18 décembre 2002

OBJET

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE 1/2002

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Sur le RAPPORT N° 02/8-05 du Maire,

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale;

Sur l'avis favorable de ladite Commission;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Adopte la Décision Modificative au Budget Annexe Assainissement 2002 pour prendre en compte le virement de crédit du Chapitre 23 - Travaux, vers le Chapitre 16 - Emprunts en Section d'Investissement.

Pour extrait certifié conforme, Fait à Saint-Denis, le LE MAIRE RenétPaul VICTORIA

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2002

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Section d'Investissement

ART.	LIBELLES	P.M. Budget précédent	DEPENSES	RECETTES
,				
1643	Emprunts et dettes assimilés (CLF)	90 962,00	500,00	
2313	Travaux d'A.E.P. Extensions divers réseaux	1 300 284,88	-500,00	
TOTAL	TOTAL		0,00	00'0

P.M. Budget précédent =budgets primitif + supplémentaire